

## AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 juin 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mme Sonia KETARI LOUZIR et Mr Karim DEROUICHE.

**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016**

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-16	31-déc-15
<b>ACTIFS</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	111 846	64 413
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	33 331	77 960
Créances sur la clientèle	3	2 562 111	2 381 564
Portefeuille-titres commercial	4	39 908	13 595
Portefeuille d'investissement	5	592 888	472 562
Valeurs immobilisées	6	45 121	46 208
Actifs d'impôts différés	7	14 852	14 604
Autres actifs	8	67 758	51 403
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>3 467 815</b>	<b>3 122 309</b>
<b>PASSIFS</b>			
Banque Centrale et CCP	9	23 011	25 009
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	10	205 345	188 512
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	2 210 304	1 909 965
Emprunts et Ressources spéciales	12	286 012	272 595
Autres passifs	13	201 267	197 750
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>2 925 939</b>	<b>2 593 831</b>
Intérêts des minoritaires dans le résultat		16 286	6 961
Intérêts des minoritaires dans les réserves		209 261	208 968
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>225 547</b>	<b>215 929</b>
<b>CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>			
Capital		100 008	100 008
Réserves consolidées et assimilées		184 704	172 432
Modifications comptables		-	6 232
Résultat consolidé		31 617	33 877
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>	<b>14</b>	<b>316 329</b>	<b>312 549</b>
<b>TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>		<b>3 467 815</b>	<b>3 122 309</b>

**ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ****ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016**

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-16	31-déc-15
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
Cautions, avals et autres garanties données	15	708 650	668 927
Crédits documentaires	16	248 077	252 516
<b>Total des passifs éventuels</b>		<b>956 727</b>	<b>921 443</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	17	171 286	183 042
Engagements sur titres (Participations non libérées)	18	27	27
<b>Total des engagements donnés</b>		<b>171 313</b>	<b>183 069</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
Garanties reçues	19	1 898 592	1 763 331
<b>Total des engagements reçus</b>		<b>1 898 592</b>	<b>1 763 331</b>

**ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ**  
**PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
<b><i>Produits d'exploitation bancaire</i></b>			
Intérêts et revenus assimilés	<b>21</b>	164 697	161 015
Commissions (en produits)	<b>22</b>	46 528	42 352
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	<b>23</b>	20 921	13 444
Revenus du portefeuille d'investissement	<b>24</b>	31 682	24 777
<b>Total des produits d'exploitation bancaire</b>		<b>263 828</b>	<b>241 588</b>
<b><i>Charges d'exploitation bancaire</i></b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	<b>25</b>	(78 497)	(67 517)
Commissions encourues		(5 995)	(4 372)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		(331)	(337)
<b>Total des charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(84 823)</b>	<b>(72 226)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>179 005</b>	<b>169 362</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	<b>26</b>	(6 543)	(5 873)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<b>27</b>	2 274	(980)
Autres produits d'exploitation		3 207	2 865
Frais de personnel		(79 385)	(73 881)
Charges générales d'exploitation		(31 204)	(29 190)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations		(8 243)	(7 846)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>59 110</b>	<b>54 457</b>
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		6 680	174
Impôts sur les bénéfices	<b>28</b>	(14 624)	(13 793)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>51 165</b>	<b>40 838</b>
Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires		(3 262)	-
Intérêts des minoritaires		(16 286)	(6 961)
<b>RESULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE</b>		<b>31 617</b>	<b>33 877</b>
Effets des modifications comptables		-	<b>1 410</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>31 617</b>	<b>35 287</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION</b>	<b>29</b>	<b>1,581</b>	<b>1,694</b>

**ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
**PERIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016**

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		235 576	214 875
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(86 345)	(77 078)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		3 461	2 664
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		113	(118)
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(184 730)	(95 409)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		302 258	(69 044)
Acquisition / Cession des titres de placement		4 107	2 497
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(111 574)	(85 182)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		(6 462)	4 244
Impôts sur les sociétés		(27 103)	(12 601)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		15 977	13 216
<b>Flux de trésorerie affectés aux provenant des activités d'exploitation</b>		<b>145 278</b>	<b>(101 936)</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		17 858	11 272
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(141 325)	(110 724)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(6 610)	(8 557)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(130 077)</b>	<b>(108 009)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Emission/Rachat d'action		(319)	3 184
Augmentation / diminution des ressources spéciales		11 517	162 284
Dividendes versés		(28 816)	(28 575)
Réduction de capital		(2 904)	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(20 522)</b>	<b>138 893</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(5 321)	(71 052)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(74 186)	(3 634)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>30</b>	<b>(79 507)</b>	<b>(74 686)</b>

# **GROUPE UBCI**

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **1. Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés**

##### ***1.1. Référentiel comptable***

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

##### ***1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation***

###### ***1.2.1. Périmètre***

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

###### ***1.2.2. Méthodes de consolidation***

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

### 1.2.3. *Règles de consolidation*

#### 1.2.3.1. *Coût d'acquisition des titres*

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

#### 1.2.3.2. *Opérations réciproques et opérations internes*

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont aussi éliminés.

## **2. Autres principes comptables d'évaluation et de présentation**

### **2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents**

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

#### **2.1.1. Comptabilisation des engagements hors bilan**

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

#### **2.1.2. Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle**

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

#### **2.1.3. Classification des engagements**

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

##### Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

##### Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

##### Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

#### Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

#### Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

##### **2.1.4. Immobilisations données en leasing**

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

##### **2.1.5. Provisions sur les engagements**

###### **2.1.5.1. Provisions individuelles**

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

###### *(i) Prise en compte des garanties*

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées ;
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI. Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
  - 5 % pour les biens immeubles ;
  - 20 % pour le matériel roulant ;
  - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

###### *(ii) Taux de provision*

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %

3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

### **2.1.5.2. Provisions collectives**

En application de la circulaire n° 2012-09 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision supplémentaire de 1 619 KTND a été dotée au titre de l'exercice 2016

La provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 décembre 2016, à 12 625 KDT.

### **2.1.5.3. Provision additionnelle**

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Son effet sur l'exercice 2016 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 1 867 KTND et d'une reprise sur provisions de 944 KTND.

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2016, s'élève à 18 183 KTND.

### **2.1.5. Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle**

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement**

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.



## **2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents**

### **2.3.1. Composition du portefeuille titres**

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

#### **✓ Le portefeuille-titres commercial**

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

#### **✓ Le portefeuille d'investissement**

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

### **2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### **2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres**

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

## **2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

## ***2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées***

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	25 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %
Matériels informatiques - les grandes machines d'exploitation	20 %

## ***2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères***

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

## ***2.7. Provisions pour engagements de retraite***

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 Décembre 2016 à 10 195 KDT.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évalué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel.

## ***2.8. Impôts sur les sociétés***

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## B. LES SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI est composé comme suit :

### 1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Pourcentage de Contrôle		Pourcentage d'Intérêt		Méthode de consolidation	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
UBCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI Finance	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	Intégration globale	Intégration globale
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI Développement SICAR ( en liquidation) (*)	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI CAPITAL Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
U T P SICAF	42,41%	42,41%	42,29%	42,29%	Intégration globale	Intégration globale
HANNIBAL SICAV	21,96%	19,88%	21,96%	19,14%	Intégration globale	Intégration globale
SALAMBO SICAV	1,31%	57,23%	1,31%	52,15%	Intégration globale	Intégration globale
UNIVERS SICAV	46,25%	17,26%	45,76%	16,24%	Intégration globale	Intégration globale
ALYSSA SICAV	0,61%	2,19%	0,01%	1,59%	Intégration globale	Intégration globale

(\*) La filiale UBCI Développement SICAR (en liquidation) est une société d'investissement à capital risque SICAR créée le 28/06/2011. L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 Novembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 Novembre 2013 et sa mise en liquidation amiable.

Les états financiers au 30/09/2014 n'ont pas été arrêtés sur la base de la convention de la continuité d'exploitation. Ce sont les données de ces états financiers qui ont fait l'objet d'intégration dans les états financiers consolidés de l'UBCI au 31/12/2014.

### 2. Les participations dont le taux de détention directe est supérieur à 20% et non retenues dans le périmètre de consolidation

La société-mère détient directement des participations supérieures à 20% dans des sociétés exclues du périmètre de consolidation pour absence d'influence. Elles se détaillent comme suit :

Société	Taux de détention directe	
	2016	2015
EPAC COMMUNICATION	21,50%	21,50%
SCHNEIDER	30,00%	30,00%
LA NOUVELLE SOTIM	29,96%	0%
JINENE	29,82%	31.81%-
TAZOGHRANE	23,95%	23.95%-
LES PERLES DU DESERT	29,10%	29.10%-

## C. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

### I. ACTIFS

#### Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2016 un montant de 111 846 KDT contre 64 413 KDT au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Caisse	19 995	20 968
Comptes ordinaires BCT	91 851	43 445
	<b>111 846</b>	<b>64 413</b>

#### Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2016 un montant de 33 331 KDT contre 77 960 KDT au 31 décembre 2015 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Banque Centrale de Tunisie	22 998	-
Banques de dépôt	6 099	4 000
Avoirs chez les correspondants	4 232	70 458
Organismes financiers spécialisés	-	3 461
Créances rattachées sur les établissements financiers	1	41
	<b>33 331</b>	<b>77 960</b>

#### Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à un montant de 2 562 111 KDT contre 2 381 564 KDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Prêts et comptes rattachés	(1) 2 597 501	2 402 032
<i>dont leasing</i>	143 161	141 685
Comptes débiteurs de la clientèle	133 209	144 352
<b>Total brut</b>	<b>2 730 710</b>	<b>2 546 384</b>
Provisions et Agios réservés	(168 599)	(164 820)
<i>dont Agios réservés</i>	(15 479)	(15 021)
<b>Total net</b>	<b>2 562 111</b>	<b>2 381 564</b>

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Crédits accordés à la clientèle	2 343 680	2 131 941
<i>dont Leasing</i>	143 161	141 685
Autres crédits à la clientèle	71 211	98 618
Créances douteuses	174 703	165 310
Créances rattachées	7 907	6 163
	<b>2 597 501</b>	<b>2 402 032</b>

**Note 4 – Portefeuille-titres commercial**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2016 un montant de 39 908 KDT contre 13 595 KDT au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Titres de transaction	40 482	13 850
Titres de placement	794	794
Provisions / Dépréciation titres de transactions	(1 368)	(1 049)
	<u>39 908</u>	<u>13 595</u>

**Note 5 – Portefeuille d'investissement**

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2016 à 592 888 KDT contre 472 562 KDT au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Titres de participation	222 344	202 329
Titres en portage	2 256	3 123
Titres d'investissement	357 259	260 690
Créances rattachées/ Titres d'investissement	17 031	13 288
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(6 002)	(6 868)
<b>Total Net</b>	<u>592 888</u>	<u>472 562</u>

**Note 6 – Valeurs immobilisées**

Les valeurs immobilisées ont atteint 45 121 KDT au 31 décembre 2016 contre 46 208KDT au 31 décembre 2015 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Immobilisations corporelles	126 000	122 849
Immobilisations incorporelles	46 863	43 637
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<b>172 863</b>	<b>166 486</b>
Amortissements	(127 742)	(120 278)
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b>45 121</b>	<b>46 208</b>

**Note 7 – Actifs d'impôts différés**

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 14 852 KDT au 31 décembre 2016 contre 14 604 KDT au 31 décembre 2015.

**Note 8 – Autres actifs**

Le solde de cette rubrique a atteint 67 758 KDT au 31 décembre 2016 contre 51 403 KDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Débiteurs divers	59 766	42 170
Comptes de régularisation	6 819	8 087
Comptes de Stock	215	166
Créances prises en charge par l'Etat	1 106	1 218
Charges à répartir	261	224
Provisions /autres actifs	(409)	(462)
	<b>67 758</b>	<b>51 403</b>

**2. PASSIFS****Note 9 – Banque Centrale et CCP**

Le solde de ce poste a atteint 23 011 KDT au 31 décembre 2016 contre 25 009 KDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

BCT

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	23 000	25 000
Dettes rattachées	11	9
	<b>23 011</b>	<b>25 009</b>

**Note 10 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Le solde de ce poste a atteint 205 345 KDT au 31 décembre 2016 contre 188 512 KDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	117 997	96 057
Banques de dépôt	87 000	92 500
Organismes financiers spécialisés	325	212
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	23	(257)
	<b>205 345</b>	<b>188 512</b>

**Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle**

Le solde de cette rubrique a atteint 2 210 304 KDT au 31 décembre 2016 contre un solde de 1 909 965 KDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Comptes à vue	1 202 427	1 026 916
Comptes d'épargne	608 716	572 223
CAT / BC et autres produits financiers	235 103	197 272
DAT/BC échus non remboursés	5 245	4 240
Autres sommes dues à la clientèle	54 714	21 613
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	102 000	86 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	2 099	1 201
	<hr/> <b>2 210 304</b>	<hr/> <b>1 909 965</b>

**Note 12 – Emprunts et ressources spéciales**

Le solde de cette rubrique a atteint 286 012 KDT au 31 décembre 2016 contre un solde de 272 595 KDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Emprunts Obligataires	36 048	44 195
Autres emprunts	159	159
Ressources étatiques	4 979	4 853
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	31 340	39 960
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	9 028	9 600
Ligne BAD BCT	9 000	6 000
Ligne FADES BCT	12 620	-
Fond BNPP	80 982	66 286
Ligne BERD	88 725	88 725
Autres fonds extérieurs	10 836	10 369
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 530	1 683
	<hr/> <b>286 012</b>	<hr/> <b>272 595</b>



**Note 13 – Autres passifs**

Le solde de cette rubrique a atteint 201 267 KDT au 31 décembre 2016 contre un solde de 197 750 KDT au 31 décembre 2015. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	22 894	21 739
Comptes de régularisation	80 663	66 618
Créditeurs divers	97 710	109 393
	<b>201 267</b>	<b>197 750</b>

**Note 14 – Capitaux propres**

A la date du 31 décembre 2016, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2016 s'élève à 316 329 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2016
UBCI	100 008	176 775			31 249	308 032
UBCI FINANCE		1 333			-519	814
GIS		1456,628			135	1 592
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR		603,5759			52	656
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR		499,5			-	500
UTP		2 525			309	2 834
SICAV SALAMBO		635,6202			56	692
SICAV HANNIBAL		219,107			74	293
SICAV UNIVERS		640,8259			260	901
SICAV ALYSSA		15,82166			1	17
<b>TOTAL</b>	<b>100 008</b>	<b>184 704</b>	-	-	<b>31 617</b>	<b>316 329</b>

### 3. ENGAGEMENTS DU HORS BILAN

#### *Note 15 – Cautions, avals et autres garanties donnés*

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2016 un montant de 708 650 KDT contre un solde de 668 927 KDT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<b>En faveur d'établissements bancaires et financiers</b>	<b>527 926</b>	<b>491 722</b>
<b>En faveur de la clientèle</b>	<b>180 724</b>	<b>177 205</b>
Cautions fiscales	18 708	22 902
Cautions pour marchés	91 094	90 802
<i>En devises</i>	<i>15 877</i>	<i>14 701</i>
<i>En dinars</i>	<i>75 217</i>	<i>76 101</i>
Cautions douanières	30 741	20 703
Cautions diverses	34 506	37 378
<i>En devises</i>	<i>21 973</i>	<i>26 956</i>
<i>En dinars</i>	<i>12 533</i>	<i>10 422</i>
Obligations cautionnées	5 675	5 420
	<b>708 650</b>	<b>668 927</b>

#### *Note 16 – Crédits documentaires*

Le solde de cette rubrique a atteint 248 077 KDT au 31 décembre 2016 contre un solde de 252 516 KDT au 31 décembre 2015. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	32 949	15 857
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	215 128	236 659
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	<i>167 252</i>	<i>187 432</i>
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	<i>47 876</i>	<i>49 227</i>
	<b>248 077</b>	<b>252 516</b>

#### *Note 17 – Engagements de financement donnés*

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2016 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 171 286 KDT contre 183 042 KDT au 31 décembre 2015.

**Note 18 – Engagements sur titres**

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	8
	<hr/>	<hr/>
	<b>27</b>	<b>27</b>

**Note 19 – Garanties reçues**

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	180 961	198 536
Garanties reçues des banques	776 700	657 631
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	-
<i>Garanties reçues des banques non -résidentes</i>	776 700	657 631
Nantissement titres	79 849	81 325
Garanties reçues de la clientèle	861 082	825 839
	<hr/>	<hr/>
	<b>1 898 592</b>	<b>1 763 331</b>

**Note 20 – Opérations en devises**

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2016 comme suit :

Achat au comptant	31 080 KDT
Vente au comptant	17 085 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2016 comme suit :

Achat à terme	243 716 KDT
Vente à terme	59 525 KDT

#### 4. ETAT DE RESULTAT

##### *Note 21 – Intérêts et revenus assimilés*

Le solde de cette rubrique s'élève à 164 697 KDT en 2016 contre un solde de 161 015 KDT en 2015. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	794	817
Produits sur opérations de crédit	153 171	148 300
Revenus assimilés	10 732	11 898
	<b>164 697</b>	<b>161 015</b>

##### *Note 22 – Commissions (en produits)*

Le solde de cette rubrique s'élève à 46 528 KDT en 2016 contre un solde de 42 352 KDT en 2015. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	37 705	34 431
Commissions de tenue de compte	3 045	2 990
Commission sur opération de change manuel	288	290
Autres commissions	5 490	4 641
	<b>46 528</b>	<b>42 352</b>

##### *Note 23 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières*

Le solde de cette rubrique s'élève à 20 921 KDT en 2016 contre un solde de 13 444 KDT en 2015 Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Gain sur portefeuille titres commercial	80 904	35 498
Perte sur portefeuille titres commercial	(59 983)	(22 054)
	<b>20 921</b>	<b>13 444</b>

##### *Note 24 – Revenus du portefeuille d'investissement*

Ce poste totalise en 2016 un montant de 31 682 KDT contre 24 777 KDT en 2015 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts /titre en portage	3	71
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissements	29 443	22 375
Dividendes sur portefeuille participation	2 236	2 331
	<b>31 682</b>	<b>24 777</b>

##### *Note 25 – Intérêts encourus et charges assimilées*

Le solde de cette rubrique s'élève à 78 497 KDT en 2016 contre un solde de 67 517 KDT en 2015. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	5 898	6 309
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	49 846	46 502

Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	13 014	8 911
Charges assimilées	9 739	5 795
	<b>78 497</b>	<b>67 517</b>

**Note 26 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif**

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 543 KDT en 2016 contre un solde de 5 873 KDT en 2015. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Dotations aux provisions	12 211	13 932
Reprises de provisions	(7 788)	(9 575)
Pertes sur créances irrécouvrables couverte par une provision	23	24
Pertes sur créances irrécouvrables	30	488
Créances radiées	2 107	1 005
Récupération sur créances radiées	(40)	(1)
	<b>6 543</b>	<b>5 873</b>

**Note 27 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Le solde de cette rubrique s'élève à (2 274) KDT en 2016 contre un solde de 980 KDT en 2015. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	(1 441)	(999)
Dotations aux provisions	-	2 351
Reprises de provisions	(578)	(409)
Plus ou moins value de cession sur titres de participation	(255)	37
	<b>(2 274)</b>	<b>980</b>

**Note 28 – Impôts sur les bénéfices**

Le solde de cette rubrique s'élève à 14 624 KDT en 2016 contre un solde de 13 793 KDT en 2015. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Impôt exigible	14 873	16 113
Impôt différé	(249)	(2 320)
	<b>14 624</b>	<b>13 793</b>

**Note 29 – Résultat consolidé par action**

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2016 se présente comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Résultat net consolidé (en KDT)	31 617	33 877
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	1,581	1,694

**Note 30 – Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2016 un solde de (79 507) KDT contre (74 686) KDT au 31 décembre 2015, ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Caisse	19 995	20 968
Banque Centrale (comptes ordinaires)	91 851	43 445
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	4 232	15 552
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	22 998	-
Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	6 099	4 000
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	-	54 906
Banque de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(87 000)	(92 500)
Banques Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme))	(23 000)	(25 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(30 333)	(6 546)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(84 349)	(89 511)
	<hr/> <b>(79 507)</b>	<hr/> <b>(74 686)</b>

**Note 31– Passifs éventuels**

La Banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008 à 2012.

La notification partielle préliminaire portant sur les résultats de la vérification approfondie des exercices 2008 et 2009 a abouti à un redressement de 591KTND. Celle-ci a été adressée à la banque en Décembre 2013. Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du CDPF, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en Janvier 2014.

Par ailleurs, une notification préliminaire complémentaire portant sur les résultats de la vérification approfondie des exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en Mai 2014 présentant un redressement de 12.863 KTND et ramenant le crédit d'impôt à 835KDT. Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du CDPF, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en Juin 2014.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les discussions sont toujours en cours avec l'administration fiscale. Les redressements en question sont couverts par des provisions à concurrence de 7.000 KTND.

**Note 32 –Evènements postérieur à la date de clôture**

Les états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 30 mars 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016**

**Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale réunie le 16 Juin 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

## **I- Rapport sur les états financiers consolidés**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 30 Mars 2017, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 316.329 KDT, un résultat bénéficiaire de l'exercice de 31.617 KDT ainsi qu'une trésorerie négative de fin de période de 79.507 KDT.

### **1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **2. Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3. Opinion**

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie

du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **4. Paragraphe d'observation**

##### **4.1. Passif relatif au contrôle fiscal**

Ainsi qu'il est indiqué dans la note 31 « Passifs éventuels », la société mère UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2009 à 2012.

Une notification partielle des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2009 a été adressée à la banque en décembre 2013, faisant ressortir un redressement de 591 KDT et ramenant le crédit d'impôt de 1.590 KDT à 993 KDT.

Une notification complémentaire des résultats de ladite vérification relative aux exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en mai 2014, faisant ressortir un redressement de 12.863 KDT et ramenant le crédit d'impôt à 835 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification, auxquels l'administration fiscale a répondu en date du 17 Juin 2015.

En application des dispositions de l'article 44 bis du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses observations en rapport avec les éléments de réponse présentés par les services de l'administration fiscale.

L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations jusqu'à la date du présent rapport.

La banque a constitué, en 2013, une provision forfaitaire de 7.000 KDT en couverture du risque associé à cette situation. Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

#### **II - Rapport sur les vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2016.

**Tunis, le 25 Avril 2017**

**Les commissaires aux comptes**

**Cabinet MS Louzir – Membre de  
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**FINOR**

**Sonia KETARI LOUZIR**

**Karim DEROUICHE**